

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Tina Mallet	Numéro de permis 1064008	Date d'inspection Le 17 août 2020	
Nom de l'établissement Garderie Tina Mallet		Numéro de téléphone (506) 336-8516	
Adresse 140 chemin des Huitres Haut-Shippagan NB E8S 2N6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(i) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (i) l'administrateur ou au moins 25 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, Commentaires :	11(c)(i)	20 août 2020	
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant. Commentaires :	21	20 août 2020	
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	25(e)	21 juil. 2020	17 août 2020
40(2) L'exploitant d'un établissement agréé interdit toute utilisation des sucettes ou des tétines qui sont attachées par une corde autour du cou de l'enfant. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	40(2)	20 juil. 2020	20 juil. 2020

### Commentaires généraux

Lors de mon inspection, le ratio était réglementaire.  
Les éducatrices étaient calmes et parlent aux enfants de façon positive.  
Après discussion avec l'exploitante, il est important de suivre les recommandations des cours extérieurs et de s'assurer de toujours avoir une quantité acceptable de matière qui recouvre le sol surtout aux points de chute dans la cour extérieure. Ce qui a été fait immédiatement lors de ma visite. Simplement s'assurer avec les éducatrices qu'elle le réajuste à l'aide d'un râtelier régulièrement.  
De plus les tétines pour bébé doivent être rangées dans un contenant étiqueter au nom de l'enfant lorsqu'elles ne sont pas utilisées. Ce problème a été réglé immédiatement lors de ma visite.  
Le nom et coordonnées de la Mentor en assurance qualité n'était pas affiché ce qui doit être affiché à la porte.

Commentaires généraux

L'exploitante s'assure de l'imprimé et l'afficher le plus rapidement possible.  
Une discussion avec l'exploitante afin de monter un plan écrit afin de s'assurer de tenir compte de la nouvelle réglementation maintenant en vigueur depuis le 1er juillet 2020 : l'administrateur de la garderie doit obtenir le certificat en la petite enfance, ainsi que 50% du personnel.  
Finalement une planification des activités dirigées doit être tenue ainsi que la documentation de cette activité et ce pour tous les membres du personnel.

original signé par  
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 août 2020

Date

original signé par  
Rosemonde Mallet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 août 2020

Date